

**Secrétaire nationale du collège
C administratif SNP2E-FO**
VIRGIL Hélène
élu(e) CAP nationale des AAE
04 94 46 82 84
Hélène.virgil@i-carre.net

**Les membres du collège C administratif
SNP2E-FO**

BARBE Céline - Administration Centrale
BEUDAERT Sébastien - VNF
BRAULT Christelle - DDT 28
CANGE Joël - DDTM 59
CREPIN Guislaine - DDTM 62
DESTEIRDT Florence - DIRN
FLAJELET Gérard - CEREMA
MACKOWIAK Alain - DDT 02
PALLET Stéphane - DIRM SA
PALIX Max - DDT 07

La pièce maîtresse
pour le changement,
c'est vous !

**VOTEZ
FO**

AFOC

Association Force Ouvrière Consommateurs

Elle réunit des femmes et des hommes qui
agissent ensemble, en toute indépendance,
pour la défense des consommateurs et des
locataires.

5 MISSIONS DANS UN ESPRIT D'INDEPENDANCE ET DE
SOLIDARITE

www.afoc.net

- informer
- conseiller
- représenter les consommateurs
- défendre les locataires
- former les militants et les adhérents

Calendrier 2018

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 L	1 J	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D	1 M	1 S	1 L	1 J	1 S
2 M	2 V	2 V	2 L	2 M	2 S	2 L	2 J	2 D	2 M	2 V	2 D
3 M	3 S	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M	3 V	3 L	3 M	3 S	3 L
4 J	4 D	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M
5 V	5 L	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M
6 S	6 M	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V	6 L	6 J	6 S	6 M	6 J
7 D	7 M	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S	7 M	7 V	7 D	7 M	7 V
8 L	8 J	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D	8 M	8 S	8 L	8 J	8 S
9 M	9 V	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L	9 J	9 D	9 M	9 V	9 D
10 M	10 S	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 L	10 M	10 S	10 L
11 J	11 D	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M
12 V	12 L	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M
13 S	13 M	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V	13 L	13 J	13 S	13 M	13 J
14 D	14 M	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S	14 M	14 V	14 D	14 M	14 V
15 L	15 J	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D	15 M	15 S	15 L	15 J	15 S
16 M	16 V	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L	16 J	16 D	16 M	16 V	16 D
17 M	17 S	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L	17 M	17 S	17 L
18 J	18 D	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M
19 V	19 L	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M
20 S	20 M	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V	20 L	20 J	20 S	20 M	20 J
21 D	21 M	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S	21 M	21 V	21 D	21 M	21 V
22 L	22 J	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D	22 M	22 S	22 L	22 J	22 S
23 M	23 V	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L	23 J	23 D	23 M	23 V	23 D
24 M	24 S	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 L	24 M	24 S	24 L
25 J	25 D	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M
26 V	26 L	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M
27 S	27 M	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V	27 L	27 J	27 S	27 M	27 J
28 D	28 M	28 M	28 S	28 L	28 J	28 M	28 V	28 D	28 M	28 V	28 M
29 L		29 J	29 D	29 M	29 V	29 D	29 M	29 S	29 L	29 J	29 S
30 M		30 V	30 L	30 M	30 S	30 L	30 J	30 D	30 M	30 V	30 D
31 M		31 S		31 J		31 M	31 V		31 M		31 L

zone A : Besançon - Bordeaux - Clermont-Ferrand - Dijon - Grenoble - Limoges - Lyon - Poitiers :

zone B : Aix-Marseille - Amiens - Caen - Lille - Nancy-Metz - Nantes - Nice - Orléans-Tours - Reims - Rennes - Rouen - Strasbourg

Modification vacances de printemps pour les académies de Caen, Nantes, Orléans-Tours, Rennes et Rouen

Fin des cours : mercredi 25 avril 2018 Jour de reprise : lundi 14 mai 2018

zone C : Créteil - Montpellier - Paris - Toulouse - Versailles

Les chèques vacances

Le chèque vacances est une prestation interministérielle permettant de financer le départ en vacances ainsi que des activités de loisir.

www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

Il s'agit d'une épargne préalable de l'agent abondée d'une participation financière de l'État employeur.

La participation de l'État peut représenter de 10 % à 35 % de l'épargne préalable de l'agent selon ses revenus.

Les agents de moins de 30 ans bénéficient d'une bonification de leur épargne par l'État du taux de 35%.

Les agents handicapés en activité peuvent bénéficier d'une majoration accordée par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), à hauteur de 30 % de la bonification versée par l'État.

Les agents affectés dans les départements d'outre-mer (DOM) bénéficient d'un abattement de 20% sur leur revenu fiscal de référence (RFR) lors de l'examen de leur demande



**Adjoints
Administratifs
L'essentiel
2018**

Grilles indiciaires

1/01/2018

Échelon	IM	Durée
11	367	
10	354	3
9	342	3
8	336	2
7	332	2
6	330	2
5	329	2
4	328	2
3	327	2
2	326	2
1	325	1
AAP 2 (C2)		
Echelon	IM	Durée
12	416	
11	411	4
10	402	3
9	390	3
8	380	2
7	364	2
6	350	2
5	343	2
4	336	2
3	332	2
2	330	2
1	328	1
AAP 1 (C3)		
Echelon	IM	Durée
10	466	
9	445	3
8	430	3
7	413	3
6	400	2
5	391	2
4	375	2
3	365	2
2	355	1
1	345	1

Valeur du point d'indice majorée : 4,6860 €

Changement de grade

Accès au grade AAP 2

Peuvent être nommés au choix au grade d'AAP2 par voie d'inscription sur tableau d'avancement les adjoints administratifs (AA) ayant atteint le 5ème échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C, ou dans un grade équivalent si le corps ou grade d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C au 31 décembre 2018.

Accès au grade de AAP 1

Peuvent être nommés au choix au grade d'AAP1 par voie d'inscription sur tableau d'avancement les AAP2 ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 4ème échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C, ou dans un grade équivalent si le corps ou grade d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C au 31 décembre 2018.



RIFSEEP - AAE

L'IFSE annuelle évolue lors d'un avancement de grade ou lors d'une promotion. Le montant annuel individuel est majoré :

- + 500 € en SD et + 670 € en AC lors d'une promotion d'un agent de catégorie C en SACDD CN ;
- + 710 € en SD et + 940 € en AC lors d'une promotion d'un agent de catégorie C en SACDD CS ;
- + 100 € en SD et + 350 € en AC lors d'un avancement de grade de C1 en C2.
- + 160 € en SD et + 390 € en AC lors d'un avancement de grade de C2 en C3,

Calendrier des salaires 2018

Mois	Jour
janvier	Lundi 29
février	Lundi 26
mars	Mercredi 28
avril	Jeudi 26
mai	Mardi 29
juin	Mercredi 27
juillet	Vendredi 27
août	Mercredi 29
septembre	Mercredi 26
octobre	Lundi 29
novembre	Mercredi 28
décembre	Jeudi 20

Votre mobilité

Il y a désormais deux cycles de mobilité annuels pour une affectation au 1^{er} mars ou au 1^{er} septembre de l'année.

Les CAP mobilités des AAE sont de la compétence des CAP locales en région, en Administration Centrale et dans les établissements publics. Elles se déroulent généralement en mai et en novembre. Vous souhaitez muter, n'hésitez pas à contacter les élus FO des CAP Locales.

Changement de catégorie

Accès à la catégorie B au choix (Liste d'Aptitude - CAP)

La liste d'aptitude est ouverte aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie C ou de même niveau justifiant d'au moins neuf années de services publics au 31 décembre de l'année au titre de laquelle les promotions interviennent.

Accès à la catégorie B (SACDD CN) par concours/examen.

Ce concours est ouvert aux fonctionnaires comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Accès à la catégorie B (SACDD CS) par examen professionnel

Ce concours est ouvert aux agent de catégorie C justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours de 11 années de service public.

Accès à la catégorie A par concours interne

IRA réservés aux fonctionnaires de l'État, de la fonction publique territoriale ou hospitalière qui peuvent justifier de quatre années au moins de services publics.



Contact SNP2E-FO

Arche de la Défense – Colline sud
Plot I – 30, passage de l'Arche
92055 LA DÉFENSE CEDEX 04
Téléphone : 01 40 81 24 20